

MAIRIE
De
MONTRICHER-ALBANNE
161, Rue de la Mairie
LE BOCHET
73870 MONTRICHER-ALBANNE
☎ 04 79 59 61 50
📠 04 79 59 67 27

COMPTE RENDU DU 02 MARS 2018

L'AN DEUX MIL DIX-HUIT ET LE DEUX MARS, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sophie VERNEY, Maire.

Présents : Mme Sophie VERNEY, Maire, M. Jérôme ROBERT, Mme Claude CARRAZ, M. Gilbert EDMOND, M. Thibaud GAUTARD, Mme Chantal PASQUIER, Mme Brigitte PASQUIER.

Absents :

M. Marc-Antoine PASQUIER ; M. Yves MAGNIN qui donne procuration à Mme Brigitte PASQUIER ; M. Franck CHEVALLIER qui donne procuration à Gilbert EDMOND ; Mme Monique LEFEVER qui donne procuration à Mme Chantal PASQUIER ; M. Frédéric JULLIARD ; Mme Laure PASQUIER.

Secrétaire de séance : Mme Claude CARRAZ

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité, le compte-rendu de la précédente réunion.

COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2017 DRESSÉS PAR MADAME LE RECEVEUR MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures;

*1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017**, y compris celles relatives à la journée complémentaire;*

2°) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, **n'appellent ni observation, ni réserve de leur part.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 ET AFFECTATION DES RESULTATS

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA COMMUNE

*Le Conseil Municipal,
Après que Madame le Maire se soit retirée,*

*Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Madame Sophie VERNEY, Maire,
après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :*

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	2 207 041,14		1 485 707,67	3 692 748,81
FONCTIONNEMENT	2 058 226,63	- 558 226,63	433 661,57	1 933 661,57
TOTAL	4 265 267,77	- 558 226,63	1 919 369,24	5 626 410,38

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après que Madame le Maire se soit retirée,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du service public d'assainissement et de distribution d'eau potable dressé par Madame Sophie VERNEY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	98 778,29	0,00	27 507,22	126 285,51
EXPLOITATION	204 479,42	0,00	4 531,75	209 011,17
TOTAL	303 257,71	0,00	32 038,97	335 296,68

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Madame le Maire réintègre la séance.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017

Conformément à l'instruction M 14, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal,

➔ **DECIDE** d'affecter au compte 002 le résultat de clôture excédentaire de la section de fonctionnement soit **1500 000,00 €**.

➔ **DECIDE** d'affecter au compte 1068 la somme **433 661,57 €**.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 - SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Conformément à l'instruction M 49, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2017 du service public d'assainissement et de distribution d'eau potable de la Commune de MONTRICHER- ALBANNE.

Le Conseil Municipal,

➤ **DECIDE** d'affecter au compte 002 le résultat excédentaire de clôture de la section d'exploitation soit **209 011,17 €**.

DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE DE VEHICULES 4X4 A L'OCCASION DE LA FOIRE DU TOUT-TERRAIN A VALLOIRE

Madame le Maire expose qu'elle a rencontré Monsieur Jacques BESSE, organisateur de circuits 4X4 pour donner suite à sa demande d'utiliser les pistes communales lors de la Foire du tout-terrain de Valloire qui aura lieu entre les 22 et 26 août 2018.

Il s'engage à effectuer une reconnaissance le 21 août et une autre tournée le 27 août pour constater s'il y avait de quelconques dégradations qu'il réparerait le cas échéant.

Comme les années précédentes, pour des raisons de sécurité et de préservation des espaces naturels, le Conseil Municipal refuse l'accès à Bellecombe et la Lentillère.

Quant à la traversée d'Albanne, elle doit toujours obligatoirement s'effectuer à une vitesse maximum de 30km/h.

Madame le Maire réitère également le souhait d'une mise en place de panneaux « ZONE INTERDITE » pour que les éventuelles personnes qui ne sont pas encadrées par J.B.O. soient informées des interdictions.

Cette année, comme la station des Karellis est encore ouverte lors du passage des 4x4, pour éviter la gêne par rapport aux randonneurs, le Conseil Municipal décide ainsi de n'autoriser le passage que sur les pistes suivantes : Albanne – Calypso et Montricher – Saint Félix sous réserve que les pistes aient pu être nettoyées.

PROPOSITION DE VENTE DE TERRAINS A LA COMMUNE

Madame le Maire expose à l'Assemblée que Madame POMMARD Marie Gabrielle, domiciliée à Saint-Rémy-de-Maurienne (73660) – 50, chemin des Etets – Le Sandrin souhaite vendre à la Commune de Montricher-Albanne la totalité de ses parcelles qui sont les suivantes :

- *Au lieu-dit « Plan Lagarde » :*
 - Section B n° 69 d'une contenance totale de 23 m² ;*
 - Section B n° 83 d'une contenance totale de 280 m² ;*
 - Section B n° 115 d'une contenance totale de 123 m²*
- *Au lieu-dit « Plan des Pommiers » :*
 - Section B n° 179 d'une contenance totale de 525 m² ;*
 - Section B n° 225 d'une contenance totale de 447 m² ;*
 - Section B n° 226 d'une contenance totale de 250 m² ;*
 - Section B n° 228 d'une contenance totale de 278 m² ;*
- *Au lieu-dit « Le Champet » :*
 - Section B n° 595 d'une contenance totale de 44 m² ;*

Soit une surface totale de 1 970 m².

L'ensemble de ces parcelles est situé en zone « N » du Plan Local d'Urbanisme.

Le prix total de la vente est fixé à 0.20 Euro par mètre carré.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à l'achat des parcelles suivantes appartenant à Madame POMMARD Marie Gabrielle, domiciliée à Saint-Rémy-de-Maurienne (73660) – 50, chemin des Etets – Le Sandrin :
 - Au lieu-dit « Plan Lagarde » :
 - Section B n° 69 d'une contenance totale de 23 m² ;
 - Section B n° 83 d'une contenance totale de 280 m² ;
 - Section B n° 115 d'une contenance totale de 123 m²
 - Au lieu-dit « Plan des Pommiers » :
 - Section B n° 179 d'une contenance totale de 525 m² ;
 - Section B n° 225 d'une contenance totale de 447 m² ;
 - Section B n° 226 d'une contenance totale de 250 m² ;
 - Section B n° 228 d'une contenance totale de 278 m² ;
 - Au lieu-dit « Le Champet » :
 - Section B n° 595 d'une contenance totale de 44 m² ;

Soit une surface totale de **1 970 m²** pour **un montant total de 394 €uros.**

- **DIT** que les frais notariés seront à la charge de la Commune de MONTRICHER-ALBANNE ;
- **DONNE** tous les pouvoirs à Madame le Maire pour signer l'acte authentique à intervenir.

CONVENTION COMMUNE / AMICALE CŒUR DE MAURIENNE

Madame le Maire expose que par délibération en date du 21 janvier 2016, la Commune de Montricher-Albanne, membre de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne avait décidé d'adhérer à l'Amicale Cœur de Maurienne permettant ainsi de faire bénéficier à ses agents de ses prestations tout en créant un lien social entre les agents.

Suite à la fusion de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne et la Communauté de Communes Arvan, il y a lieu de passer une nouvelle convention entre la Commune et l'Amicale Cœur de Maurienne.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adhérer à l'Amicale Cœur de Maurienne à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec l'Amicale Cœur de Maurienne ;
- **DIT** que la cotisation à l'Amicale se fera au prorata du nombre d'agents adhérents.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN VOYAGE SCOLAIRE

Madame le Maire lit à l'Assemblée un courrier de demande de subvention pour un voyage scolaire en Espagne.
Le Conseil Municipal décide le versement d'une subvention d'un montant de 85 €uros.

PRESENTATION DU VILLAGE DE VACANCES V.T.F.

L'Association Léo Lagrange souhaite vendre le bâtiment Les Balcons de Maurienne à V.T.F. qui est une Association qui possède une quarantaine de villages vacances et qui existe depuis 60 ans. Ils créeraient un pôle bancaire avec la Caisse des dépôts et les Comités d'Entreprises comme MGEN, ASMA.... Ils souhaiteraient reprendre le bail de la durée qui reste à courir soit 57 ans et être gestionnaires. Pour cela, ils ont besoin de l'autorisation du Conseil Municipal.

Un dossier de présentation est déposé en Mairie pour que les Conseillers puissent davantage s'informer avant la prochaine délibération.

AFFAIRES DIVERSES :

Piste de l'Echerenne :

Un arrêté a été pris pour la circulation sur l'Echerenne qui reste interdite même aux piétons jusqu'à la fonte des neiges.

Projet de construction aux Karellis :

Un nouveau bâtiment devrait voir le jour aux Karellis vers 2021. En effet, l'association TERNELIA souhaite construire et après réflexions et concertation avec Madame le Maire et l'adjoint au tourisme, M. Gilbert EDMOND, il devrait se situer en prolongement d'Odésia (côté aval de la route et non contre le bâtiment des remontées comme ce qui avait pu être proposé par l'architecte).

Mission d'urbanisme :

Monsieur Gilbert EDMOND expose qu'une mission d'urbanisme interne à la station est commanditée par les Remontées Mécaniques, la SACMAC et la Municipalité afin d'étudier la Grenouillère avec les flux des skieurs et piétons ainsi que pour le développement de parkings supplémentaires. Ce plan d'aménagement a été confié à ABEST.

Remerciements :

Madame le Maire souhaite remercier la Commission communication et les associations qui ont œuvré pour l'élaboration du Bulletin Municipal.

Le Maire,

Madame Sophie VERNEY

